



9.

**POLITIKES DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET D'APPROVISIONNEMENT
RESPONSABLE**

RFIQ-A21-C-I-D9

NOS CONVICTIONS
L'ADN DE NOS **ACTIONS**

2^e CONGRÈS
7, 9 ET 10 JUIN 2021



FIQ | SECTEUR PRIVÉ

REGROUPEMENT
DES FIQ



NOS **CONVICTIONS** L'ADN DE NOS **ACTIONS**

TABLE DES MATIÈRES

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	3
POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE	8

RESPONSABLE POLITIQUE

Marie-Claude Ouellet

CONSEILLÈRE SYNDICALE

Mathilde Rajotte

COLLABORATION

Membres du comité Jeunes :

Virginie Lambert-Bérubé

Dominique Plante

Michael Potvin

Karina Therrien

Shany Saint-Amand

RÉVISION

Service Communication

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les liens entre l'environnement et la santé sont aujourd'hui incontestables. Comme professionnelles en soins, la santé est au cœur de la vie des membres de la FIQ et de la FIQP et de leur engagement professionnel.

La pollution de l'air accentue les maladies cardiovasculaires et pulmonaires. Les désordres écologiques menacent, entre autres, la qualité de l'eau potable et forcent le déplacement de populations entières, précarisant ainsi leurs conditions de santé. L'exposition à des pesticides présents dans notre alimentation est la source de plusieurs problèmes de santé. Cette perspective de l'enjeu environnemental s'inscrit dans la démarche d'*advocacy* prônée par la FIQ et la FIQP depuis de nombreuses années. Revendiquer un environnement sain qui favorise de meilleures conditions de vie à la base même de l'état de santé est aussi une façon de se porter à la défense des intérêts des patient-e-s.

La recherche de justice sociale et d'équité économique est au cœur de la déclaration de principes à laquelle adhèrent la FIQ et la FIQP. L'engagement des Fédérations est alimenté par la volonté de réduire les inégalités sociales et d'œuvrer à une société offrant une répartition plus équitable de la richesse et une réelle égalité des chances pour toutes. En ce sens, la recherche d'équilibre entre la préservation de l'environnement, la justice sociale et l'équité économique se révèle essentielle pour que les projets actuels et futurs de la FIQ et de la FIQP se concrétisent en parfaite adéquation avec leurs valeurs.

Une résolution d'adopter une politique de développement durable de la FIQ et de la FIQP a été entérinée à l'unanimité au congrès de 2017. La présente politique se veut un cadre de référence afin que la FIQ et la FIQP demeurent des organisations écoresponsables et que leurs syndicats affiliés puissent s'en inspirer.

Préambule

La déclaration de principes du regroupement des FIQ jette les bases du développement durable par ses engagements sociaux, notamment en matière de droit à des conditions de travail et de vie décentes, d'accessibilité et d'universalité des soins de santé et de solidarité. En outre, une proposition d'inclure l'engagement environnemental des Fédérations sera soumise au congrès de 2021. Les principes soutenus par la déclaration de principes de la FIQ et de la FIQP constituent en soi un engagement envers une démarche de développement durable.

Les principes évoqués dans la présente politique sont inspirés de la *Loi sur le développement durable du Québec*, de l'article 46.1 de la *Charte des droits et libertés de la personne* stipulant que « Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité » et de la méthode BNQ 21000 ayant pour but de guider et d'outiller les organisations de tous les types dans l'adoption progressive des pratiques de gestion durable.

Ainsi, les valeurs fondamentales de la FIQ et de la FIQP s'inscrivent dans les principes du développement durable. Une politique de développement durable offre un cadre de référence afin que les actions quotidiennes des Fédérations se fassent dans le respect de ces principes, ce qui constitue une mesure de prévention pour agir sur les déterminants sociaux de la santé.

Définitions

Développement durable : Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le principe s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement (*Loi sur le développement durable*, article 2).

Équité économique : Objectif politique de réduction des inégalités de revenu afin que l'ensemble d'une société ait les moyens de vivre décemment. Cet objectif s'atteint notamment par des politiques sociales et une meilleure redistribution de la richesse.

Justice sociale : Objectif politique qui vise l'égalité des droits et une solidarité collective entre tous les membres d'une collectivité, peu importe leur genre, leur statut social, leur appartenance ethnoculturelle, etc. La recherche de justice sociale se poursuit afin que la situation socioéconomique des populations les plus défavorisées soit la plus confortable possible.

Préservation de l'environnement : Prise des moyens et initiatives nécessaires à limiter les effets négatifs des activités humaines sur l'environnement afin d'assurer la pérennité des ressources naturelles et des écosystèmes de notre planète. Les champs d'action associés à l'atteinte de cet objectif sont à la fois scientifique, citoyen et politique.

Empreinte écologique : Superficie utilisée par habitant (mesurée en hectares) pour pourvoir à ses besoins de ressources naturelles et procéder à l'absorption de ses déchets.

Écoresponsabilité : Ensemble de comportements qui intègrent les principes de protection de l'environnement au sein des principes et activités d'une personne ou d'une organisation. L'écoresponsabilité soutient que l'action est soutenue par des valeurs et tient compte du principe de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.

Champ d'application

La présente politique s'applique à la FIQ et à la FIQP, à leurs instances, dirigeantes, gestionnaires et salariées dans l'exercice de leurs fonctions. La présente politique s'applique aux activités de la FIQ et de la FIQP, autant dans leur fonctionnement interne, leurs activités politiques, démocratiques et l'organisation des événements fédératifs que dans leurs relations avec leurs différents partenaires. La FIQ et la FIQP s'engagent à favoriser des partenaires et fournisseurs qui souscrivent à ces principes à travers leurs projets et activités.

Objet de la politique

La FIQ et la FIQP s'engagent à intégrer, dans le choix et la mise en œuvre des moyens d'action des Fédérations, les valeurs de responsabilité sociale et d'écoresponsabilité dans la mesure du possible et du raisonnable, même si cela peut engendrer des efforts ou des coûts supplémentaires.

La FIQ et la FIQP s'engagent à cibler une diminution concrète de leur empreinte environnementale et de mettre en œuvre des moyens d'action pour y parvenir.

La FIQ et la FIQP s'engagent à faire la promotion de comportements écoresponsables et à agir à titre de modèles en ce sens.

Défense des conditions de travail

La défense des conditions de travail des professionnelles en soins est l'objectif premier de la FIQ et de la FIQP. Les Fédérations font des choix qui favorisent un environnement de travail sain pour les professionnelles en soins qu'elles représentent.

Développement d'outils d'éducation et de formation aux militantes syndicales

La FIQ et la FIQP s'engagent à maintenir une offre de formation et d'outils d'éducation qui répondent aux besoins de leurs militantes. Les Fédérations reconnaissent que les outils pédagogiques à la disposition de leurs militantes constituent un excellent véhicule d'éveil des consciences politiques et sociales et permettent de développer un esprit critique essentiel au militantisme. L'évaluation des principes pédagogiques appropriés fait partie intégrante des critères de prise de décision dans le développement de nouveaux projets ou activités.

Les Fédérations s'engagent à favoriser le partage de connaissance et à élaborer des outils afin d'accompagner les syndicats affiliés dans les démarches qui leur sont propres en matière de développement durable.

Défense des services publics

L'engagement social des Fédérations passe par leur implication dans la défense des services publics comme fondement d'un système basé sur l'égalité des chances. La FIQ et la FIQP reconnaissent qu'intervenir dans les débats concernant l'accessibilité, la gratuité et l'universalité des services publics sont sous leur responsabilité.

Pratiques d'approvisionnement responsable

La FIQ et la FIQP reconnaissent que les choix de consommation de leurs organisations ont des impacts sociaux et environnementaux. Afin de diminuer leur empreinte écologique et de respecter les conditions de travail des salariées, des partenaires et fournisseurs avec qui elles font affaire, les Fédérations s'engagent à respecter les principes formulés dans le cadre de la politique d'achat responsable soumise au congrès de 2021, ou toute version ultérieure.

Pratiques de solidarité nationale et internationale

La FIQ et la FIQP initient et entretiennent des liens de solidarité avec des partenaires syndicaux et communautaires tant sur le plan national qu'international. Ainsi, elles s'engagent à investir, en temps et en ressources financières ou humaines, dans des organismes et des causes qui s'inscrivent en cohérence avec les valeurs et les principes qui guident l'organisation et dans le respect des politiques en place, notamment Des solidarités à enraciner (1993) et Nouvelles pratiques de solidarité (2010), ou toute version ultérieure.

Gestion des ressources et des matières premières et résiduelles respectueuse de l'environnement

La FIQ et la FIQP s'engagent à mettre en application de façon plus systématique le principe des 4RVE (Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Valoriser et Éliminer) tant dans l'utilisation de leurs bureaux que dans l'organisation de leurs événements. La FIQ et la FIQP s'engagent à faire la promotion de ce principe auprès de leurs partenaires et syndicats affiliés.

Gestion de l'énergie et des gaz à effet de serre respectueuse de l'environnement

La FIQ et la FIQP s'engagent à diminuer leur empreinte carbone par une diminution de leur consommation énergétique, tant à l'intérieur de leurs bureaux qu'à travers leurs activités et par une gestion responsable des gaz à effet de serre produits par les Fédérations. Pour ce faire, la FIQ et la FIQP s'engagent notamment à faciliter le transport durable et à en faire la promotion.

L'incidence des choix environnementaux des Fédérations sur leurs objectifs sociaux, de développement de connaissance des militantes et de démocratie syndicale doit être considérée. Puisque les activités d'organisations de l'ampleur de la FIQ et la FIQP ont nécessairement une empreinte environnementale, les Fédérations s'engagent à prendre des moyens afin de compenser les émissions de gaz à effet de serre nécessaires au déroulement de leurs activités.

Défense des droits des femmes

La FIQ et la FIQP réaffirment leur engagement dans la lutte aux inégalités de genre et à la promotion des droits des femmes. Les Fédérations reconnaissent que les femmes et les hommes peuvent vivre une expérience différente par rapport à une même situation.

La FIQ et la FIQP s'engagent à mettre en application de façon plus systématique les démarches d'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) à l'ensemble de leurs projets et notamment dans les initiatives découlant de la présente politique.

FIQ et FIQP : des organisations démocratiques

La démocratie syndicale se pose comme la légitimité même du syndicalisme et se fonde sur l'inclusion des travailleuses et des travailleurs dans les sphères de décision non seulement dans leur milieu de travail, mais aussi sur le plan politique. La FIQ et la FIQP s'engagent à mettre en œuvre les moyens et initiatives nécessaires pour assurer une stimulation constante de la démocratie au sein de ces instances et outiller les syndicats affiliés dans le même objectif.

Toute initiative découlant de cette politique doit tenir compte de ses répercussions sur la vie syndicale et la culture démocratique des Fédérations.

Rôle et responsabilités

La présente politique entre en vigueur dès son adoption au congrès de 2021. Son application se fera de façon graduelle dans une perspective à long terme. Un plan d'action de sa mise en œuvre doit être élaboré. Le secteur Sociopolitique, en collaboration avec tous les secteurs et services concernés et le comité Jeunes, est responsable de présenter le plan d'action au Comité exécutif national. La FIQ et la FIQP s'engagent à assurer le suivi et l'atteinte des objectifs de la présente politique par l'entremise d'un rapport de développement durable. Ce dernier doit être présenté à la délégation minimalement aux quatre (4) ans. Le secteur Sociopolitique agit à titre de ressource dans l'application de la présente politique.

Le Comité exécutif national et la direction générale sont responsables de l'application de la présente politique.

Recommandations

Le Comité exécutif national recommande :

- 1 D'adopter la Politique de développement durable comme elle a été présentée;
- 2 Que deux (2) rapports du plan d'action de mise en œuvre de la politique soient présentés en conseil national d'ici le congrès de 2025.

POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Énoncé de départ

Le respect des normes sociales et environnementales est au cœur de la démarche. L'objectif de cette politique est de réduire l'empreinte écologique des Fédérations et de poser une action directe sur les conditions de travail et le respect des droits de la personne. Cela s'inscrit dans une perspective de promotion de la santé et de la qualité de vie de même que d'équité et de solidarité sociale.

La politique s'applique à la FIQ et à la FIQP, ainsi qu'à leurs différents fournisseurs.

Définitions

Approvisionnement responsable : Processus qui intègre dans la recherche de produits ou de services d'un fabricant ou d'un fournisseur l'application de critères sociaux ou éthiques et environnementaux outre les critères économiques.

Empreinte écologique : Superficie utilisée par habitant (mesurée en hectares) pour pourvoir à ses besoins en ressources naturelles et procéder à l'absorption de ses déchets.

Fournisseur : L'un ou l'autre des intervenants de la chaîne d'approvisionnement, ce qui comprend les personnes morales qui vendent des produits et services, les sous-traitants et filiales des fournisseurs.

Local : Dans le contexte de cette politique, se dit de l'approvisionnement d'un produit ou service dont les étapes de production et de transformation sont effectuées au Québec.

Engagements sociaux, économiques et environnementaux

- Dans la perspective de mettre sur pied une gestion responsable des ressources, le principe des 4 RVE (Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Valoriser et Éliminer) est mis en application. Ainsi, lorsqu'on choisit de produire un objet promotionnel, il faut tenir compte des possibilités de réutilisation et de recyclage. Le choix d'un objet est pensé en fonction de sa durée de vie et de sa possibilité d'être recyclé ;
- Le même principe doit s'appliquer à l'emballage du produit. Ainsi, une attention est portée à ce que l'emballage soit minimal et recyclable ;
- Dans le cadre d'appels d'offres, il convient de privilégier les fournisseurs qui offrent une production locale de l'objet à fabriquer ;
- Les entreprises syndiquées ou issues de l'économie sociale seront aussi favorisées ;

- L'approvisionnement des Fédérations doit se faire dans le respect des droits suivants :
 - l'abolition du travail forcé (Convention 29 de l'OIT);
 - la liberté d'association et le droit à la négociation collective (Conventions 87 et 98 de l'OIT);
 - l'abolition effective du travail des enfants (Conventions 138 et 182 de l'OIT);
 - la non-discrimination en matière d'emploi (Conventions 100 et 111 de l'OIT);
 - des conditions de travail décentes (Conventions 155 de l'OIT), de même que l'article 25 de la Déclaration des droits de la personne stipulant que le travail effectué engendre un salaire permettant de couvrir les besoins fondamentaux des familles;
- Lorsqu'il n'est pas possible de faire affaire avec un fournisseur répondant à ces critères, une exigence de transparence quant à la provenance de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement est émise à l'égard de tous les soumissionnaires;
- Les soumissionnaires qui respectent cette exigence et possèdent les certifications suivantes (selon le type de produit) : équitable, FSC, LEED ou ISO 4000, sont favorisés.

Mise en œuvre

Le service Communication, en collaboration avec la logistique des instances, la gestion des immeubles et tout autre service responsable des achats, se charge de la mise en œuvre de la politique d'achat responsable. À l'usage, une liste de fournisseurs répondant aux critères sera soumise aux syndicats locaux qui souhaiteraient effectuer des commandes par eux-mêmes tout en respectant les principes d'achat responsable de la Politique de développement durable.

Cette politique pourra être révisée après deux ans par un comité composé de représentantes de tous les secteurs et services responsables de son application.

Recommandation

Le Comité exécutif national recommande :

- 1 L'adoption de la politique d'approvisionnement responsable comme elle a été présentée.

NOS **CONVICTIONS** L'ADN DE NOS **ACTIONS**

NOTES



FIQ | SECTEUR PRIVÉ

REGROUPEMENT
DES FIQ

FIQ Montréal | Siège social

1234, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2K 0A4 |
514 987-1141 | 1 800 363-6541 | Téléc. 514 987-7273 | 1 877 987-7273 |

FIQ Québec |

1260, rue du Blizzard, Québec (Québec) G2K 0J1 |
418 626-2226 | 1 800 463-6770 | Téléc. 418 626-2111 | 1 866 626-2111 |

fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca

